

La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 28 juin 2016

Les Autochtones affichent un taux global de victimisation supérieur à celui des non-Autochtones

En 2014, 28 % des Autochtones de 15 ans et plus (environ 275 000 personnes) ont indiqué que leur ménage ou eux-mêmes avaient été victimes, au cours des 12 mois précédents, d'au moins un des huit types de crimes mesurés par l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Cette proportion était plus élevée que celle observée chez les non-Autochtones (18 %). La présente analyse est fondée sur les données provinciales et territoriales de l'ESG de 2014 sur la victimisation.

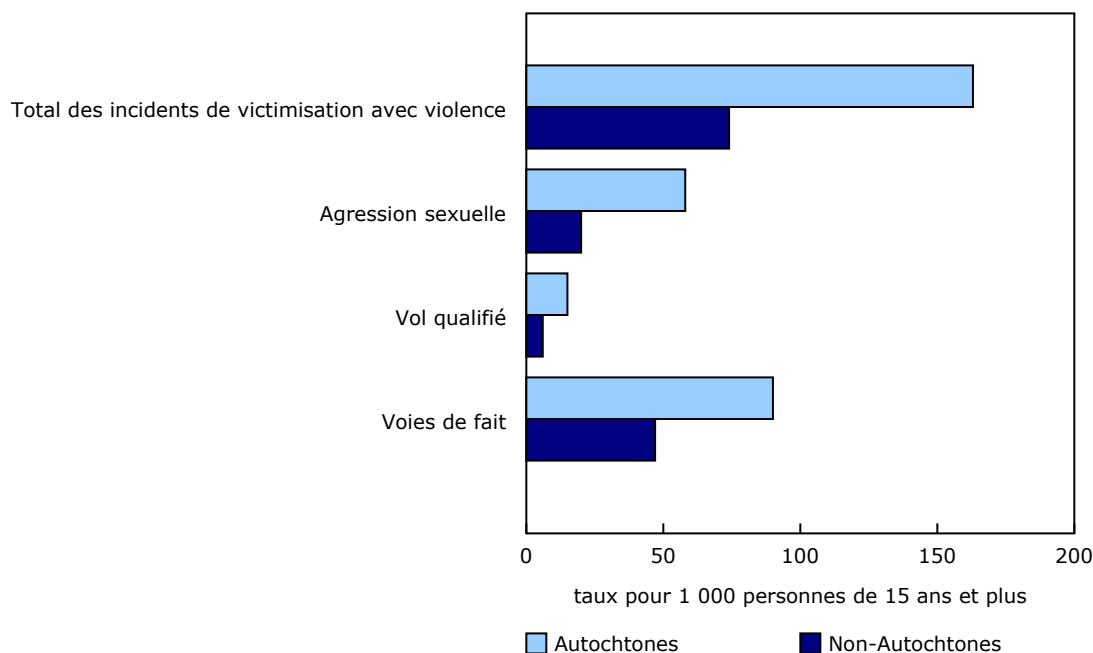
La proportion d'Autochtones qui ont déclaré avoir été victimes a diminué dans les provinces ainsi que dans les territoires de 2009 à 2014, passant de 38 % à 28 % dans les provinces et de 36 % à 28 % dans les territoires.

Le taux global de victimisation avec violence, qui comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait, s'est établi à 163 incidents pour 1 000 personnes chez les Autochtones au Canada en 2014, soit plus du double du taux pour les non-Autochtones (74 incidents pour 1 000 personnes).

Les taux de presque tous les types de victimisation avec violence étaient plus élevés pour les Autochtones que pour les non-Autochtones. Plus précisément, le taux d'agressions sexuelles chez les Autochtones (58 incidents pour 1 000 personnes) était près de trois fois celui observé chez les non-Autochtones (20 pour 1 000), tandis que le taux de voies de fait chez les Autochtones (90 pour 1 000) était près du double de celui noté chez les non-Autochtones (47 pour 1 000).



Graphique 1
Incidents de victimisation avec violence (y compris la violence conjugale) déclarés par les Autochtones et les non-Autochtones, selon le type d'infraction avec violence, provinces et territoires, 2014



Note(s) : Les différences de taux entre les Autochtones et les non-Autochtones sont toutes statistiquement significatives, sauf en ce qui concerne le vol qualifié.
Source(s) : Enquête sociale générale sur la victimisation (4504).

Les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes de violence conjugale

En 2014, les Autochtones (9 %) étaient proportionnellement plus nombreux que les non-Autochtones (4 %) à avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. C'était particulièrement le cas des femmes autochtones (10 %), qui étaient environ trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones (3 %) de déclarer avoir subi de la violence conjugale. Les hommes autochtones (8 %) étaient pour leur part deux fois plus susceptibles que leurs homologues non autochtones (4 %) de déclarer ce type de victimisation.

La moitié (51 %) des victimes autochtones de violence conjugale ont dit avoir vécu des formes de violence conjugale parmi les plus graves, comme le fait d'avoir été agressées sexuellement, battues, étouffées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau. Par comparaison, c'était le cas d'un peu moins du quart (23 %) des victimes non autochtones de violence conjugale.

La violence conjugale subie par des victimes autochtones (50 %) était plus susceptible de venir à l'attention de la police que la violence conjugale touchant les victimes qui n'étaient pas autochtones (28 %). De plus, les victimes autochtones (92 %) étaient proportionnellement plus nombreuses que les victimes non autochtones (66 %) à parler de la violence conjugale avec une autre personne.

Quand divers facteurs sont pris en compte, l'identité autochtone en soi n'est pas associée à un risque plus élevé de victimisation avec violence

Le taux global de victimisation avec violence au Canada était plus élevé pour les Autochtones que les non-Autochtones, mais l'identité autochtone à elle seule n'était pas associée à un risque accru de victimisation avec violence lorsque divers facteurs de risque étaient pris en compte. La présente analyse ne pouvait pas tenir compte de certains facteurs sociaux, comme les répercussions des pensionnats indiens sur les familles autochtones et leurs collectivités, ces renseignements n'ayant pas été recueillis.

Les résultats de l'étude ont révélé que les taux supérieurs de victimisation chez les Autochtones étaient liés à la présence d'autres facteurs de risque, tels que de mauvais traitements subis pendant l'enfance, la perception de problèmes sociaux dans son quartier, l'itinérance, l'usage de drogues, ou une santé mentale passable ou mauvaise.

Une proportion plus forte d'Autochtones que de non-Autochtones présentaient ces facteurs de risque. Par exemple, les Autochtones (40 %) étaient plus susceptibles que les non-Autochtones (29 %) de déclarer avoir subi de quelconques mauvais traitements physiques ou sexuels avant l'âge de 15 ans.

Le risque de victimisation avec violence demeure plus élevé pour les femmes autochtones après la prise en compte des facteurs de risque

Une plus grande prévalence d'autres facteurs de risque de victimisation n'expliquait pas pleinement les taux élevés de victimisation chez les femmes autochtones. Même quand tous les facteurs de risque sélectionnés étaient pris en compte, l'identité autochtone demeurait un facteur de risque de victimisation avec violence pour les femmes.

Certains facteurs de risque étaient plus susceptibles d'être présents chez les femmes autochtones. Par exemple, les femmes autochtones (14 %) étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes autochtones (5 %) à déclarer avoir été victimes de mauvais traitements physiques et sexuels pendant l'enfance. Elles (37 %) étaient également plus susceptibles que les Autochtones de sexe masculin (27 %) de déclarer avoir une incapacité. Par contre, elles étaient moins susceptibles que les hommes autochtones de dire qu'il leur était arrivé de consommer de l'alcool à l'excès ou de faire usage de drogues au cours du mois précédant l'enquête.

La plupart des incidents de violence non conjugale ne sont pas signalés à la police

En 2014, 77 % des incidents de violence non conjugale touchant des victimes autochtones n'ont pas été signalés à la police, ce qui dépasse la proportion correspondante chez les non-Autochtones (66 %). Toutefois, la plupart des victimes autochtones (80 %) et non autochtones (88 %) de violence non conjugale ont dit avoir parlé de ce qu'elles avaient subi avec quelqu'un, comme un membre de la famille ou un ami.

Bien qu'un certain nombre de services, comme des centres de crise, des refuges et des programmes d'aide aux victimes, soient offerts, la plupart des victimes autochtones (72 %) et non autochtones (69 %) ont indiqué ne pas y avoir eu recours pour obtenir de l'aide. Quant aux raisons pour lesquelles elles n'ont pas fait appel à ces services, les victimes autochtones (59 %) et non autochtones (68 %) ont souvent dit ne pas vouloir d'aide ou ne pas en avoir besoin.

La plupart des Autochtones disent se sentir à l'abri de la criminalité

Malgré leur risque de victimisation plus élevé, la plupart des Autochtones (85 %) se sont dits satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité; la proportion correspondante était légèrement supérieure chez les non-Autochtones (88 %). Toutefois, les victimes autochtones (77 %) étaient proportionnellement moins nombreuses à déclarer se sentir en sécurité, comparativement aux Autochtones n'ayant pas été victimisés (88 %). Les constats étaient semblables parmi les non-Autochtones.

En 2014, les Autochtones (16 %) étaient plus susceptibles que les non-Autochtones (11 %) de croire que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage avait augmenté au cours des cinq dernières années, en dépit du fait que la proportion de victimes autochtones avait diminué pendant la même période.

Tableau 1
Incidents de victimisation (y compris la violence conjugale) déclarés par les Autochtones et les non-Autochtones, selon le type d'infraction, provinces et territoires, 2014

Type d'infraction	Autochtones ^{1,2}		Non-Autochtones ^{2,3}	
	nombre en milliers	taux par millier	nombre en milliers	taux par millier
Agression sexuelle ⁴	56 ^E	58 ^{E*}	577	20
Vol qualifié ⁴	14 ^E	15 ^E	176	6
Voies de fait ⁴	88 ^E	90 ^{E*}	1 341	47
Total des incidents de victimisation avec violence⁴	159	163*	2 094	74
Introduction par effraction ⁵	21 ^E	74 ^{E*}	391	30
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces ⁵	5 ^E	18 ^E	231	18
Vol de biens du ménage ⁵	28 ^E	97*	684	52
Vandalisme ⁵	16 ^E	55 ^E	514	39
Total des incidents de victimisation des ménages⁵	70	244*	1 820	138
Vol de biens personnels⁴	98	101*	2 062	72

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Comprennent tous les répondants qui se sont identifiés comme Premières Nations, Métis ou Inuits.

2. Les ménages autochtones comprennent les ménages dont les deux conjoints ont déclaré une identité autochtone, les familles monoparentales dont le parent a déclaré une identité autochtone, les personnes seules ayant déclaré une identité autochtone, et les autres ménages dont le répondant a déclaré une identité autochtone et habite avec des personnes apparentées seulement. Les ménages non autochtones comprennent les ménages dont les deux conjoints n'ont pas déclaré une identité autochtone, les familles monoparentales dont le parent n'a pas déclaré une identité autochtone, les personnes seules n'ayant pas déclaré une identité autochtone, et les autres ménages dont le répondant n'a pas déclaré une identité autochtone et a déclaré habiter avec des personnes apparentées seulement. Les taux excluent tous les autres ménages, qui représentaient 5 % des ménages.

3. Catégorie de référence.

4. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

5. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la victimisation (4504).

Note aux lecteurs

Les données sur la victimisation ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, qui vise à fournir des données sur l'expérience personnelle des Canadiens relativement à huit types de crimes : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, le vol de biens personnels, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. L'ESG est une enquête menée auprès des ménages tous les cinq ans, dont le plus récent cycle a eu lieu en 2014. La population cible de l'enquête était composée de personnes de 15 ans et plus, mais excluait les personnes vivant en établissement à temps plein. En 2014, 2 040 répondants dans les territoires et 33 127 répondants dans les provinces ont participé à l'enquête.

En 2009, il a fallu faire preuve de prudence au moment de comparer les données des territoires avec celles des provinces, principalement en raison de la sous-représentation des Inuits dans les territoires. En 2014, les progrès réalisés quant à la base de sondage et les taux de réponse accrus ont rendu possibles la comparaison et la combinaison des données des territoires avec celles des provinces. Il est cependant important de tenir compte des différences relatives aux méthodes d'enquête et aux stratégies de pondération utilisées dans les provinces et dans les territoires au moment d'analyser les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation à l'échelle du Canada.

Le présent rapport combine les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation provenant des provinces et des territoires afin de faire état de la victimisation chez les Autochtones au Canada. Parmi les autres rapports qui présentent une analyse supplémentaire de la victimisation chez les Autochtones, mais qui reposent uniquement sur les données provinciales de l'ESG sur la victimisation, figurent les suivants : « La victimisation criminelle au Canada, 2014 » et « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 ». De plus, l'article « La victimisation criminelle dans les territoires, 2014 » contient une analyse supplémentaire de la victimisation chez les Autochtones, qui est fondée uniquement sur les données territoriales de l'ESG sur la victimisation.

La question servant à la déclaration volontaire de l'identité autochtone du répondant (comme Première Nation, Métis ou Inuit) a été modifiée en 2009 pour correspondre à la question utilisée dans le Recensement de 2006. Par conséquent, les résultats pour la population autochtone ne peuvent être comparés directement avec ceux des cycles de l'enquête antérieurs à 2009.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4504.

L'article de *Juristat* intitulé « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé* de notre site Web, choisissez *Publications, Tous les sujets, Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).